

MESURES TRANSITOIRES FORMATION 21 HEURES



Formation complémentaire relative à la réalisation des actes et activités mentionnés à l'article R4311 11-1

Participants et pré-requis :

La formation s'adresse aux infirmiers diplômés d'État titulaires d'une autorisation temporaire en application du décret n°2024-954 du 23/10/2024 et aux infirmiers diplômés d'État titulaires d'une autorisation temporaire ou définitive délivrée en application du décret n°2019-678 du 28/06/2019.

Pour pouvoir établir la convention de formation, l'autorisation temporaire d'exercer les actes et activités mentionnés à l'article R 4311-11-1 du Code de la santé publique, délivrée par la DREETS au nom du stagiaire et **datée de 2025 ou 2026** doit impérativement parvenir à l'institut avant le début de la formation à l'adresse : secibode.ecoles@ch-colmar.fr

Objectif :

Obtenir une attestation de suivi de la formation telle que décrite dans l'annexe 3 de l'arrêté du 20 janvier 2025 relatif aux formations complémentaires à la réalisation des actes et activités mentionnés à l'article R.4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat

Points forts :

Enseignement interactif, répondant au cahier des charges imposé par le texte réglementaire

Aptitudes et compétences à l'issue de la formation :

Sensibilisation des participants à l'exercice des actes exclusivement réservés aux Ibode

Dates :

Dates limites d'inscription :

13, 14 et 15 octobre 2025

19.09.2025

**1^{er} et 2^{ème} jour en présentiel
3^{ème} jour en classe virtuelle à distance**

26, 27 et 28 novembre 2025

31.10.2025

27, 28 et 29 janvier 2026

05.01.2026

01, 02 et 03 juin 2026

04.05.2026

Lieu et modalités d'accueil :

La formation se déroule pour les deux premiers jours au **centre de formation des professions paramédicale des Hôpitaux Civils de Colmar**, rue du Docteur Paul Betz à Colmar, puis à distance (lien de visioconférence communiqué en direct aux participants)

Conditions de déroulement :

Les journées se déroulent de 9 heures à 17 heures, pause déjeuner incluse (*pauses et repas sont à la charge des participants*)

Méthodes pédagogiques :

Cours magistraux & apports de connaissances.

La participation à la session requiert une connexion audio et vidéo individuelle obligatoire

Intervenants :

Equipe pédagogique de l'institut de formation des infirmiers de bloc opératoire des Hôpitaux Civils de Colmar

Juriste, Infirmier hygiéniste

Programme / contenu :

Conforme aux dispositions de l'annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 2025 relatif aux formations complémentaires à la réalisation des actes et activités mentionnés à l'article R.4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat

Tarif : 1 940.00 € par personne

Modalités d'évaluation :

Evaluation non requise

Accessibilité handicap :

Le CFPP est accessible aux personnes porteuses de handicap(s). Référent handicap : myriam.plaisance@ch-colmar.fr

Délai d'accès :

Moins de 1 mois, soumis à l'échange d'une convention

Inscription et renseignements :

Les inscriptions se font par mail uniquement et sont retenues par ordre d'arrivée : secibode.ecoles@ch-colmar.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 03.89.12.46.50 ou à l'adresse mail ci-dessus

- Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi de formation telle que décrite dans l'annexe 3 de l'arrêté du 20/01/25
- La présence des stagiaires est obligatoire sur l'intégralité des heures dispensées pour obtenir leur attestation
- La session est assurée de 20 jusqu'à 50 participants

Avis des participants (source = dernière session organisée) : 97% des participants estiment que l'objectif de la formation est atteint